

DECLARATION LIMINAIRE CTM DE REPLI 05 MARS 2019

Madame la Ministre,

nous nous retrouvons ce jour pour un CTM de repli. Les raisons qui ont conduit la FSU Justice à boycotter le premier CTM de ce nouveau mandat sont toujours d'actualité, comme vous avez pu l'entendre par la lecture de la déclaration liminaire commune que nous venons de faire.

Pour la FSU Justice, il nous apparaît aussi opportun de porter à votre attention, Madame la Ministre, d'autres éléments qui nous préoccupent également.

Tout d'abord, nous souhaitons formuler auprès de vous notre rejet du projet de loi concernant la réforme libérale de la Fonction Publique. L'essence même de ce projet porte en lui les germes du traitement inéquitable, injuste et inégalitaire réservé aux fonctionnaires. Ceci nous conduit à appeler à la grève et à la mobilisation par la manifestation du mardi 19 mars qui verra de très nombreuses personnes exprimées leur rejet pur et simple de cette vision libérale de la Fonction Publique.

Ensuite, Madame la Ministre, suite au vote en catimini de la Loi de Programmation et de Réforme de la Justice, nous vous disons à nouveau combien la FSU Justice reste en opposition à ce texte.

Concernant la Justice des enfants et votre projet de réforme de l'ordonnance de 1945, si le texte n'est pas encore dévoilé, les objectifs clairement affichés sont de rechercher une plus grande efficacité. Ainsi, selon vos propos mêmes, le texte doit permettre « *de simplifier la procédure pénale* » pour les mineur.e.s délinquant.e.s, « *d'accélérer leur jugement et renforcer leur prise en charge* ». Si l'on met cela en corrélation avec la création programmée des 20 nouveaux centres fermés, ainsi que tout ce qui est en train de se mettre en place au sein de la PJJ, notamment par le biais des expérimentations, ce projet ne va pas dans le sens d'une remise en cause des politiques répressives actuelles et de la logique de l'enfermement, bien au contraire.

La FSU Justice réaffirme la nécessité de la déclinaison effective de la primauté de l'éducatif sur le répressif, le retour à une véritable spécialisation de la justice des enfants, le redéploiement des moyens conséquents dédiés actuellement à l'enfermement vers la protection de l'enfance dans son ensemble, dont les services éducatifs de milieu ouvert, d'hébergement et d'insertion à la PJJ, le retour à une double prise en charge civile/pénale.

De plus, pour l'administration pénitentiaire, nous sommes des plus inquiet-es quant au choix carcéral qui est fait, qui renforce la France dans sa vision passéiste du traitement de la délinquance. La solution passera par le développement de la probation, toutes les données probantes le prouvent malgré l'aveuglement de la majorité présidentielle. Des gestes forts auraient pu accompagner ce projet de loi et montrer votre inscription dans la conférence de consensus de 2014 : porté au frontispice du régalien les missions du SPIP, faire émerger une véritable peine de probation au lieu de réduire sa seule acception à l'agence nationale du TIG. Rien de ceci. Au contraire, devrait-on dire !

Qui plus est, nous sommes outré-es de voir que la Justice s'éloigne de plus en plus des justiciables. Nous sommes sidéré.e.s que l'ensemble des acteurs et actrices du monde judiciaire vous font part de leurs inquiétudes fondées et que face à ceci vous opposez votre refus de remise en question.

Par ailleurs Madame la Ministre, alors que nous devrions user de ce Comité Technique Ministériel pour se projeter dans l'avenir, la FSU Justice se voit à nouveau dans l'obligation de vous rappeler qu'à votre arrivée vous aviez confirmé que la création du corps des psychologues verrait le jour rapidement. Aujourd'hui, le dossier est enlisé au niveau de la DGAFP, depuis le mois d'août 2018. Ceci est une aberration à nos yeux. Nous vous demandons formellement de conclure positivement, enfin !, ce sujet lors de cette année 2019.

Madame la Ministre, ce premier CTM est pour nous l'occasion de vous dire les points sur lesquels nous serons attentifs et exigeants tout au long de ce mandat 2018-2022 :

- Une reconnaissance statutaire et indemnitaire de nombre de personnels : greffier-es, personnels de surveillance, personnels administratifs, psychologues, RUE, DPIP et CPIP.
- Une reconnaissance des métiers : la réorganisation de la DAP doit enfin permettre de créer une sous-direction de la probation, point d'entrée pour qu'enfin tous les personnels de l'administration pénitentiaire soient tous sur un pied d'égalité.
- Une reconnaissance politique des justiciables et des agents de ce ministère : la FSU vous demande de reconnaître l'expertise de tous les agents qui travaillent au quotidien avec les usager-es de nos services. Notre objectif est de faire que ces personnes aient une vie loin des tribunaux. Notre expertise peut vous permettre de mettre en œuvre cette réalité.

La FSU Justice sera, tout au long de ce mandat, un acteur sérieux du dialogue social, représentant rigoureux de la voix des personnels.

La FSU Justice saura produire avec l'administration un travail de qualité ; mais elle saura construire un rapport de force pour protéger tous les agents et les justiciables.

Paris, le 5 mars 2019